

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°098- 2019**

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Michel GAILLOT, Maire d'Échillais dûment convoqués le 9 décembre deux mille dix-neuf.

**Présents** : GAILLOT Michel, MARTINET-COUSSINE Maryse, MAUGAN Claude, BARRAUD Alain, PROUST Sylvie, VERBIEZE Joël, ROUSSEAU Étienne, DEMESSENCE Michèle, BERBUDEAU Éric, VIELLE Philippe, BOURREAU Marcelle, CORNUT Jean-Marc, CANNIOUX Didier et FUMERON Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MOREAU Karine (pouvoir donné à BERBUDEAU Éric), LOPEZ Roland

**Absent** : BACH Jean-Pierre,

**Secrétaire de séance** : VIELLE Philippe

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les diverses révisions de tarifs et locations qui pourraient être appliquées à compter du 1er janvier 2020 (cf. document ci-dessous).  
La commission Finances lors de sa réunion du 16 décembre prochain a proposé de conserver les tarifs de 2019

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Décide de supprimer uniquement le tarif du colombarium d'une durée d'un an
- Décide de conserver les autres tarifs 2019 pour l'année 2020

Fait et délibéré en séance

Le 18/12/2019

Le Maire,

Michel GAILLOT

Enregistré le : 27 décembre 2019  
Affiché le : 27 décembre 2019  
Certifié exécutoire le : 27 décembre 2019



La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

SALLES	UTILISATION REGULIERE PAR ASSOCIATION	2020
Dessin-Peinture	CLES	145,00 €
Dessin-Peinture	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Saintonge	DENTELIERES SAINTONGE	145,00 €
Salle Saintonge	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Aunis	CLES	145,00 €
Salle Aunis	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Charente	HARMONICA DU 17	145,00 €
Salle Charente	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Bridoire	CLES	indisponible en 2020
Salle Bridoire	Autres associations communales	
Salle Gardette	CLUB DU TEMPS LIBRE	
Salle Gardette	Autres associations communales	
Salle informatique	CLUB INFORMATIQUE	0,00 €
Maison des Patrimoines	CLUB DU TEMPS LIBRE	145,00 €
Maison des Patrimoines	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Cabane du Canal	SPORTY CHIEN	50,00 €
Maison du Canal	IKEBANA	145,00 €
Maison du Canal	associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle de Sport/Club-House	CLUB DE JUDO	650,00 €
Salle de Sport/Club-House	CLES	350,00 €
Salle de Sport/Club-House	Autres associations communales	2€/heure
Vestiaire Stade Foot	ESAB 96	280,00 €
Local Bouliste	LA BOULE ECHILAIISIENNE	145,00 €
Local Bouliste	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Autres salles (salles du Foyer et autres...)	Associations communales (or réunion AG) et personnel actif de la Commune par heure d'utilisation	2€/heure

Tarif 2€/heure : dans la limite de 8h facturées/jour

ECHILLAIS - TARIFS COMMUNAUX

AR PREFECTURE

017-211701461-20191218-096\_2019\_AN-AU  
 Regu le 17/01/2020 2020

<b>CIMETIERE — Concessions</b>	
Temporaire (15 ans)	75,00 €
Trentenaire	150,00 €
<b>CIMETIERE - Columbarium</b>	
15 ans	557,00 €
30 ans	1 038,00 €
<b>CIMETIERE – Cavurne – concession temporaire</b>	
15 ans ( compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	275,00 €
30 ans (compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	490,00 €
Plaque d'inscription supplémentaire	54,00 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
1 plaque gravée au nom du défunt posée sur le livre du souvenir	15,00 €
<b>REMORQUE</b>	
<b>LOCATION</b>	65,00 €
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	200,00 €
<b>MARCHÉ</b>	
au ml par jour sans abonnement	0,60 €
au ml par jour avec abonnement	0,50 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Particuliers Noir et Blanc (la page A4)	0,22 €
Particuliers Couleurs (la page A4)	0,35 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A4)	0,11 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A4)	0,18 €
Particuliers Noir et Blanc (page A3)	0,44 €
Particuliers Couleurs (page A3)	0,70 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A3)	0,22 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A3)	0,35 €
Écoles (Noir et blanc)*** (la page A4)°	0,03 €
Écoles (Couleurs)*** (la page A4)°	0,10 €
Associations échillaisiennes Noir et Blanc*** (la page A4)	0,07 €
Associations échillaisiennes Couleurs*** (la page A4)	0,12 €
<b>Aire de camping-car (par jour)</b>	
Forfait par période de 24h	7,20 €

\*\*\*PAPIER pris en charge par les écoles et les associations.

ECHILLAIS - TARIFS COMMUNAUX	2020
<b>SALLE ILE D'OLERON</b>	
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) <b>PAR JOUR</b>	150,00 €
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) <b>FORFAIT WEEK-END</b>	250,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - <b>PAR JOUR*</b>	16,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - <b>FORFAIT WEEK-END*</b>	32,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - <b>PAR JOUR</b>	16,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - <b>FORFAIT WEEK-END</b>	32,00 €
<b>Sociétés, Syndics ou Associations syndicales, comités d'entreprises, Associations extérieures</b> (pour réunion, lunch, repas, manifestation <u>à but lucratif ou non</u> ) <b>PAR JOUR</b>	150,00 €
<b>Obsèques civiles</b> – au bénéfice uniquement des habitants d'Echillais ou des personnes ayant leur concession au cimetière d'Echillais (caution 100 € : voir conditions d'utilisation salle) dans la limite de 2h00	GRATUIT
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	300,00 €
<b>Microphone SALLE ILE D'OLERON</b>	
Associations locales	GRATUIT
<b>CAUTION</b> (Par microphone) + fournir une attestation assurance responsabilité civile	300,00 €
<b>SALLE ILE DE RÉ/AIX</b>	
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) <b>PAR JOUR</b>	75,00 €
Habitants de la commune (pour réunion, lunch, repas, manifestation) <b>FORFAIT WEEK-END</b>	100,00 €
<b>Sociétés, Syndics ou Associations syndicales, comités d'entreprises, Associations</b> (pour réunion, lunch, repas, manifestation <u>à but lucratif ou non</u> ) <b>PAR JOUR</b>	75,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - <b>PAR JOUR*</b>	16,00 €
Associations locales (pour manifestations...) - <b>FORFAIT WEEK-END*</b>	32,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - <b>PAR JOUR</b>	16,00 €
Personnel communal en activité (pour manifestations...) - <b>FORFAIT WEEK-END</b>	32,00 €
<b>Obsèques civiles</b> – au bénéfice uniquement des habitants d'Echillais ou des personnes ayant leur concession au cimetière d'Echillais (caution 100 € : voir conditions d'utilisation salle) dans la limite de 2h00	GRATUIT
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	150,00 €
<b>SALLE ILE MADAME (par jour)</b>	
Pour réunion de particulier ou sociétés, lunch, repas	50,00 €
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	150,00 €
<b>FOYER MUNICIPAL SALLES Pour vin d'honneur (4h maximum) 50% du tarif en vigueur**</b>	
Location salle – Non respect du rangement et du balayage (forfait frais de personnel)	100,00 €
<b>CANTINE (Cuisine) (par jour)</b>	
<b>LOCATION</b> (uniquement avec professionnel de la restauration inscrit au registre du commerce)	210,00 €
<b>CAUTION</b> (à récupérer à l'état des lieux)	500,00 €
<b>COUVERTS</b> - Lot de 50 (complet)	20,00 €
- Lot de 10 (complet)	10,00 €

\*Associations locales : 1ère manifestation gratuite dans la limite de 2 jours consécutifs

\*\*Dans certaines situations exceptionnelles, la Municipalité pourra accorder la gratuité

Les associations devront fournir une assurance responsabilité civile avant toute mise à disposition des salles.

Pas de caution demandée pour elles.

LOCATION DE LOTS (par jour)	2020
Lot de 10 couverts + vaisselle (sous réserve de la disponibilité du matériel)	10,00 €
lot de 50 couverts + vaisselle (sous réserve de la disponibilité du matériel)	20,00 €
<i>1 lot de couvert/vaisselle = 1 assiette plate, 1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère à dessert et 1 verre</i>	

VAISSELLE	2020	
	Location par jour	Remplacement
Assiettes plates	0,40 €	1,00 €
Assiettes creuses	0,40 €	1,00 €
Assiettes à dessert	0,35 €	0,80 €
Fourchettes	0,15 €	0,30 €
Couteaux	0,15 €	0,30 €
Cuillères	0,15 €	0,30 €
Cuillères à dessert	0,15 €	0,30 €
Grands verres (ordinaires)	0,25 €	0,60 €
Verres ballon (19 cl)	0,45 €	1,10 €
Verres ballon (24,5 cl)	0,45 €	1,10 €
Flûtes à champagne (17 cl)	0,80 €	2,00 €
Tasses à café	0,35 €	0,80 €
Sous tasses à café	0,30 €	0,70 €
Tasses à chocolat	0,80 €	2,00 €
Sous tasses à chocolat	0,35 €	0,90 €
Bols	0,45 €	1,10 €
Carafes rondes	0,70 €	1,80 €
Carafes carrées	0,95 €	2,40 €
Louches	1,25 €	3,20 €
Cuillères de service	0,90 €	2,30 €
Fourchettes de service	0,90 €	2,30 €
Plats inox longs	2,65 €	6,80 €
Saladiers	1,85 €	4,80 €
Panières à pain inox	1,35 €	3,40 €

MATÉRIEL DANS LES SALLES	2020	
	Location par jour	Remplacement
Casier 36 cases lave vaisselle salle Ré	Pas de location	32,00 €
Casier 49 cases lave vaisselle salle Ré	Pas de location	44,00 €
Percolateur 15 litres	Pas de location	338,00 €
Micro-ondes	Pas de location	57,00 €
plateau micro-ondes	Pas de location	20,00 €
grille chambre froide	Pas de location	23,00 €
table pliante blanche	Pas de location	71,00 €
table pliante bois <i>*tarif applicable à la prestation limitée à 48h. Associations (gratuit), Particuliers (payant), entreprises (payant)</i>	5,00 €	110,00 €
table enfant	Pas de location	155,00 €
chaise enfant	Pas de location	25,00 €
Chaise pliante florence rouge	Pas de location	54,00 €
Chaise blanche non pliante	Pas de location	35,00 €
Bancs en bois <i>*Tarif applicable à la prestation limitée à 48h. Associations (gratuit), particuliers (payant), entreprises (payant)</i>	2,00 €	44,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2020
	Redevance
Véhicule exposé à la vente sur le domaine public (par jour)	100,00 €
stationnement régulier camping-car (Place de l'Europe) forfait mensuel dans la limite de 5 places	10,00 €
commerce ambulatant (forfait journalier)	10,00 €
commerce ambulatant – abonnement (forfait mensuel) dans la limite de 2 fois par semaine	60,00 €
cirques (par jour)	50,00 €

SERVICES TECHNIQUES	2020	
	Location	Remplacement
barrière girondine (par jour) <i>*transport A/R des barrières par les services techniques à facturer 60€ au demandeur (prix = 40€ déplacement camion + 20€ mise à disposition agent technique). Si le demandeur ne veut pas payer le transport, il vient les chercher au local de stockage de la Commune.</i>	15,00 €	74,00 €
sono portative (par jour) <i>*Mise à disposition pour les associations communales. Pas de location ni de mise à disposition pour les particuliers. Location aux entreprises au prix de 80€ + 300€ de caution. Demander l'attestation d'assurance responsabilité civile.</i>	80,00 €	1 100,00 €
Caution sono portative	300,00 €	
déplacement véhicule de liaison camionnette (non compris chauffeur) (par heure)	25,00 €	
déplacement camion (non compris chauffeur) (par heure)	40,00 €	
panneau de signalisation (par jour)	10,00 €	74,00 €

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL (par heure indivisible)	2020
mise à disposition personnel encadrant services technique	25,00 €
mise à disposition agents services techniques	20,00 €
mise à disposition agents encadrant service administratif	30,00 €
mise à disposition agent administratif	20,00 €

Fait et délibéré en séance,

Le 19/12/2019

Le Maire,

Michel GAILLOT

